



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **02 NOV. 2015**

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service du budget, de la
performance et des
établissements**

**Sous-direction de la vie
scolaire, des
établissements et des
actions socio-éducatives**

Bureau des actions
éducatives, culturelles et
sportives

DGESCO B3-4
n° 2015 - 0175

Affaire suivie par
Delphine Laroche

Téléphone
01 55 55 15 95
Courriel
delphine.laroche
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Objet : Lancement de la quatrième édition du prix de l'Audace artistique et culturelle.

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui se fixe pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les élèves des établissements de l'éducation prioritaire.

Proposé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, ce prix a pour objectif de permettre à tous les élèves d'aborder les trois éléments fondamentaux d'une culture artistique, tels que définis dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 : les connaissances, la pratique et la rencontre avec les œuvres et avec les artistes.

Il permet de distinguer des trinômes « partenaire culturel - établissement scolaire - collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire en faveur de l'accès des jeunes aux arts et à la culture. Les modalités pédagogiques des projets conduits veilleront à s'inscrire dans le cadre des grands objectifs de progression et de formation fixés dans le cadre du référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1^{er} juillet 2015, publié au JORF du 7 juillet 2015).

La quatrième édition est lancée à compter du 2 novembre 2015.

Les dossiers de candidature seront à compléter conjointement par les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et à retourner au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au ministère de la culture et de la communication ainsi qu'à la Fondation Culture & Diversité, avant le 29 janvier 2016.

Quinze projets finalistes seront sélectionnés par le secrétariat du prix au cours du mois de mars 2016. Trois lauréats (premier prix, deuxième prix et troisième prix) se verront décerner une dotation par la Fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets, en juin 2016.

2 / 2

Vous trouverez les modalités précises de l'opération et le calendrier en pièces jointes (cf. note de présentation du prix et dossier de candidature) ainsi que sur la [page Eduscol dédiée à l'opération](http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html) (<http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html>).

Je vous remercie vivement de la contribution que vous pourrez apporter à la réussite de la quatrième édition de ce prix.

Pour le ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire



Florence ROBINE

PJ :

- Note de présentation du prix de l'Audace artistique et culturelle 2015-2016
- Dossier de candidature du prix de l'Audace artistique et culturelle 2015-2016